



O mil défi

LA TRAVERSÉE DES MAMELLES

EDITION 3

Route de la Traversée

Avant 1967, pour se rendre à Pointe-à-Pitre, les habitants des communes de la côte sous le vent devaient passer par Basse-Terre. Un détour qui ajoutait plusieurs heures à leur trajet. En 1962, ont commencé les travaux d'élaboration du chemin des mamelles. Travaux pharaoniques qui ont duré 5 ans et durant lesquels des vies humaines ont été sacrifiées.

Afin de valoriser cet axe de circulation et de développement majeurs, la municipalité de Pointe-Noire organise la manifestation sportive "O MIL DEFI".

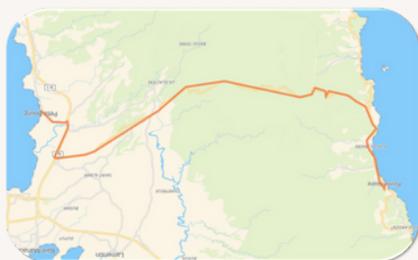
Course à pied



Individuelle

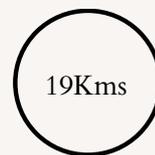


Collective



De Mahault
Petit-Bourg à
Mahault

Pointe-Noire



19Kms

Distance

13 AVRIL 2025

DÈS 7H

MAIRIE DE POINTE-NOIRE



PETIT-BOURG

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

3

58 ans au service du désenclavement et du développement de la côte sous le vent. Réel atout économique et touristique, aujourd'hui on ne peut être privé de ce cordon ombilical entre la zone centrale de l'île et les territoires du Nord Basse-Terre.

RÈGLEMENT

4

Comme toute compétition qui se respecte, des règles sont instaurées afin de favoriser le bon déroulement de cette manifestation tant sportive que culturelle.

PARCOURS / ORGANISATION

5

Le départ sera donné à la Section Mahault, Petit Bourg. L'arrivée sera jugée à la section Mahault à Pointe Noire, sur la RN2, 50m après la sortie des mamelles en tournant à droite (vers Pointe-Noire) .

LA GRILLE DES PRIX

8

Des prix en numéraires seront attribuées aux vainqueurs de l'épreuve individuelle, et un trophée en bois sera décerné à l'équipe victorieuse.

LES INSCRIPTIONS

9

En individuel ou en groupe, vous pourrez vous inscrire directement sur le site internet de la ville www.villepointenoire.fr

L'ÉDITION PRÉCÉDENTE

11

Revivez en images les précédentes éditions de O Mil Défi.



Avant 1967, pour se rendre à Pointe-à-Pitre, les habitants de la côte sous le vent devaient se lever tôt afin de prendre le bus à 4h du matin et d'espérer une arrivée sous les coups de 10-11h en passant par Basse-Terre. **La Route de la Traversée** a donc été pensée.

La construction a débuté en 1962 et s'est achevée en **1967**. Celle-ci a nécessité l'emploi de trois entreprises, et a malheureusement sacrifié pas mal de vies humaines. Aujourd'hui, **les Mamelles** c'est une route panoramique qui traverse la forêt tropicale du parc national de la Guadeloupe et offre plusieurs points de vues incontournables de l'île.

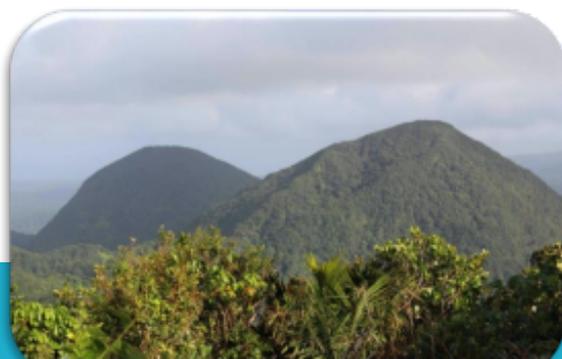
L'inauguration de la route des Mamelles a permis à toute cette région de connaître un développement dans le domaine économique, culturel, sportif ou encore éducatif.

Aujourd'hui, **57 ans après**, les Guadeloupéens et particulièrement les habitants de la côte sous le vent ne peuvent être privés de ce cordon ombilical qui les relie à la zone centrale "Abyme-Gosier- Pointe-à-Pitre-Baie-Mahault" qui constitue aujourd'hui le poumon économique de l'île.

C'est afin de valoriser cet axe de circulation et de développement majeurs, la municipalité de **Pointe-Noire** organise la manifestation sportive "**O MIL DEFI**".

La manifestation s'articule autour de deux temps forts :

- Une épreuve individuelle en ligne de 19 km
- Une épreuve de relais sur la même distance entre des équipes de collectivités composées de 10 coureurs, dont deux remplaçants.



REGLEMENT

Le présent règlement s'applique à cette épreuve de course hors stade de 19 km. C'est une épreuve de course à pied avec deux dénivelés, un positif de 523 m et un négatif de 581 m. Le départ est donné à Mahault Petit-Bourg, au niveau de l'ancien cinéma "Vernou Palace". L'arrivée sera jugée à Mahault Pointe-Noire au niveau du carrefour de la route des mamelles et de la RN 2.

L'épreuve se déroule dans sa totalité sur un parcours en goudron bitumineux.



ART 1 - PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux coureurs des deux sexes âgés de 18 ans minimum, licenciés ou pas.

PARTICIPATION INDIVIDUELLE

Chaque participant devra s'acquitter d'une **participation d'engagement de 20€**

PARTICIPATION PAR COLLECTIVITE

Les collectivités pourront engager des équipes composées de 8 personnes maximum. Elles devront s'acquitter d'une **participation d'engagement de 250€**.

À l'inscription, chaque participant recevra un dossard. Le port de celui-ci est obligatoire et devra être porté de façon visible sur la poitrine du maillot du coureur. **Les concurrents ne pourront pas prendre le départ sans leurs dossards.** Ces derniers leur seront réclamés à l'arrivée.

Les dossards de l'épreuve individuelle et de l'épreuve par équipe seront de couleurs différentes.

MAIRIE DE POINTE-NOIRE



ART 2 - RESPONSABILITÉ

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclineront toute responsabilité en cas d'accident et/ou accident dû à un mauvais état de santé. Chaque participant doit justifier d'une excellente condition physique en fournissant **un certificat médical d'aptitude** à la pratique de l'Athlétisme en Compétition daté de moins 1 an, ou de sa licence fédérale, de triathlon ou encore de son pass running. Les certificats médicaux seront conservés par l'organisateur.

RESPONSABILITE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Les athlètes licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Les participants non licenciés devront se couvrir de leur assurance personnelle. En outre, ils devront présenter un **certificat médical de moins de 6 mois** au jour de la manifestation.

ART 3 - LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront se faire par internet, sur le site de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.villepointenoire.fr/o-mil-defis>

La clôture se fera le mercredi 9 avril 2025 à 12h30

Aucune inscription ne sera acceptée sans **certificat médical d'aptitude** à la pratique de l'athlétisme en compétition (daté de moins de 6 mois à la date de la compétition) ou de la licence d'athlétisme en cours de validité.

Les collectivités devront attester du statut d'agent d'au moins 6 mois d'ancienneté, des membres qui composent leur équipe.

MAIRIE DE POINTE-NOIRE



PARCOURS ET ORGANISATION

Le départ sera donné à 7h30 à la Section Mahault, Petit Bourg. L'arrivée sera jugée à la section Mahault à Pointe Noire, sur la RN2, 50m après la sortie des mamelles en tournant à droite (vers Pointe-Noire) au niveau du chemin de l'école.

Le parcours sera le même pour tous les participants quelles que soient leurs catégories d'âge et de sexe.

Un club de motard spécifique ainsi que les motards de la cote sous le vent accompagneront les coureurs tout au long du trajet.

Il y aura un motard suiveur par équipe.

Chaque équipe peut avoir un minibus suiveur.

ART 5 - RAVITAILLEMENT

Des postes de ravitaillements seront placés **tous les 5km** ; soit aux 2ème, 4ème et 6ème relais.

C'est au total 3 postes de ravitaillement qui seront mis à disposition.

Des zones de déchets seront positionnées après chaque point de ravitaillement.

ART 6 - CLASSEMENT

À l'arrivée, il sera établi un classement général individuel dans l'ordre d'arrivée, tant chez les femmes, que chez les hommes.

Les équipes de collectivité devront être composées de **8 coureurs**, dont **au moins une femme, et un(e) élu(e)**. Le premier relayeur sera obligatoirement un(e), élu(e). L'arrivée sera assurée obligatoirement par une femme. Les autres membres de l'équipe pourront être des élus(es) et ou des agents de la collectivité ayant **au moins 6 mois d'ancienneté** au sein de sa collectivité. Chaque équipe pourra intégrer un agent en contrat civique. Chaque relayeur effectuera un parcours compris entre 1.6 km et 3.5 km.

Les équipes seront classées par ordre d'arrivée, les 3 premières de ce classement seront récompensées.

ART 7 - LES RECOMPENSES

MAIRIE DE POINTE-NOIRE



Des prix en numéraires pour l'épreuve individuelle.

Un trophée en bois sera décerné à l'équipe vainqueur, celui-ci sera remis en jeu à chaque édition et deviendra la propriété définitive de l'équipe qui la remportera 3 fois.

GRILLE DES PRIX

Sexes	Hommes	Hommes	Femmes	Femmes
Tranches d'âges	Individuels 18 à 50ans	50ans et plus	Individuelles 18 à 50ans	50ans et plus
1	350€	200 €	350€	200 €
2	300€	150€	300€	150€
3	250€	100€	250€	100€
4	200 €		200 €	
5	150€		150€	
6	140€		140€	
7	120€		120€	
8	110€		110€	
9	100€		100€	
10	90€		90€	
Totaux	1810€	600€	1810€	600€

Prix d'engagement : L'équipe ayant le plus d'élus en son sein obtiendra un trophée

Prix d'ancienneté : Un prix sera décerné à l'équipe ayant l'élus le plus ancien

Prix jeunesse : L'équipe ayant l'élus le plus jeune

Prix de la 1ère équipe "privé" : Un prix est remis à la première équipe non publique

Prix des médias : Un prix sera décerné à l'équipe qui atteindra le point d'installation des médias en 1er



ART 8 – ASSISTANCE MEDICALE

La couverture médicale sera assurée par :

- Des médecins sur place
- Les sapeurs-pompiers : DE DESHAIES ☎ 05 90 28 41 37
- Ambulances : Pointe-Noire AMBULANCE ☎ 05 90 98 10 60

La sécurité sur le parcours sera assurée par la police municipale de Petit bourg au départ, puis celle de la commune de Pointe-Noire à l'arrivée.

Les agents du parc national et des motards seront également présents sur le reste du parcours.

ART 9 – LITIGES

En cas de litige, le jury sera appelé à trancher en prenant en compte tous les éléments nécessaires. La décision du jury sera sans appel.

ART 10 – DISPOSITIONS GENERALES

Un parking pour les véhicules des coureurs sera organisé à l'arrivée de Mahault Pointe-Noire, des bus permettront à ces-derniers de regagner leur point de départ à Mahault Petit-Bourg.

La manifestation se déroulant au cœur du Parc National, il est demandé aux coureurs, supporters, et autres accompagnateurs d'adopter un comportement de respect vis-à-vis de la nature et de la réglementation du Parc national de Guadeloupe.

La portion de route allant de Barbotteau à la Cascade aux Écrevisses sera rouverte après le passage du dernier coureur, soit environ une heure après le départ de la course.

MAIRIE DE POINTE-NOIRE



LES INSCRIPTIONS

L'épreuve est ouverte aux coureurs H/F âgés de 18 ans minimum, licenciés ou pas.

**Voir les conditions de participation p.4*

La clôture des inscriptions se fera le **mercredi 9 avril 2025 à 12h30.**

Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition (daté de moins de 6 mois à la date de la compétition) ou de la licence d'athlétisme en cours de validité est nécessaire à l'inscription.

Les collectivités devront attester du statut d'agent des membres qui composent leur équipe.

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription individuelle Dimanche 13 avril 2025 "O Mil Defi"

Nom :

Prénom :

Sexe :

Categorie :

Date de naissance :

Adresse :

Tel :

Mail :

N° de licence FFA:

MAIRIE DE POINTE-NOIRE



Les inscriptions pourront se faire par internet, sur le site de la Ville à l'adresse suivante :
<https://www.villepointenoire.fr/o-mil-defis>

FICHE D'INSCRIPTION

**Voir les conditions de participation p.4*

Fiche d'inscription par équipe Dimanche 13 avril 2025 "O Mil Defi"

Relayeur	Nom	Prénom	Fonction Elu/Agent	Titre / Grade	Service
1er Relayeur					
2eme Relayeur					
3eme Relayeur					
4eme Relayeur					
5eme Relayeur					
6eme Relayeur					
7eme Relayeur					
8eme Relayeur					
Remplaçant 1					
Remplaçant 2					

MAIRIE DE POINTE-NOIRE



*Les inscriptions pourront se faire par internet, sur le site de la Ville à l'adresse suivante :
<https://www.villepointenoire.fr/o-mil-defis>*

EDITIONS PRÉCÉDENTES

Retour en images sur la course du 2 avril 2023, et celle du 7 avril 2024.



RETOUR SUR
LES
ÉDITIONS
PRÉCÉDENTES

MAIRIE DE POINTE-NOIRE



LIGNE D'ARRIVÉE MAHAULT POINTE-NOIRE



MAIRIE DE POINTE-NOIRE



Les coureurs sont attendus en fin de parcours dans le trois chemins de Mahault Pointe-Noire.

REMISE DES PRIX PLACE OMOTUNDE



MAIRIE DE POINTE-NOIRE



Une fois la course terminée, les coureurs, supporters, et autres accompagnateurs sont conviés à la remise des prix sur la Place Omotunde près de la piscine de Pointe-Noire.

CLASSEMENTS PRECEDENTS

O MIL DEFI

Ville de Pointe Noire · dimanche 7 avril 2024

Résultats - Course par équipe · 1 page

Pl.	Dos	Nom-prénom	Temps	Moy km/h
1	250	EDF GUADELOUPE	1h27'00	12,83
2	255	REGION GUADELOUPE	1h32'21	12,08
3	252	VILLE de SAINTE-ROSE	1h37'48	11,41
4	253	VILLE DE PETIT BOURG	1h40'08	11,15
5	251	VILLE DE POINTE-NOIRE	1h43'03	10,83

Classement en équipe

O MIL DEFI

Ville de Pointe Noire · dimanche 7 avril 2024

Résultats - Course individuelle · 3 pages

Pl.	Dos	Nom-prénom	Sx	Année	Cat	Temps	Par cat.	Moy km/h	Par sexe	
1	74	VILOVAR Belodie	M	1990	MH	1h10'11	1°/52	15,90	1° M	
2	27	DUBREUCQ Dimitri	M	1988	MH	1h13'37	2°/52	15,16	2° M	
3	11	BOSMON Steeve	M	1977	MH	1h14'54	3°/52	14,90	3° M	
4	52	Nardin Alvin	M	1997	MH	1h15'35	4°/52	14,77	4° M	
5	90	PHAAN Satunrin	M	1973	M50H	1h15'50	1°/37	14,72	5° M	
6	55	Patino Eduardo	M	1990	MH	1h15'55	5°/52	14,70	6° M	
7	133	THERY Roxane	*	F	1993	MF	1h16'22	1°/23	14,61	1° F
8	43	LORRE Ronan	M	1994	MH	1h17'40	6°/52	14,37	7° M	
9	62	ROUSSAS Francois	M	1980	MH	1h18'14	7°/52	14,27	8° M	
10	39	LACROSSE Ismaël	M	1997	MH	1h20'19	8°/52	13,89	9° M	
11	70	URCEL Albert	M	1980	MH	1h20'19	9°/52	13,89	10° M	
12	33	FREZOULS SIMON	M	1982	MH	1h21'17	10°/52	13,73	11° M	
13	68	surriray jordan	M	1993	MH	1h21'20	11°/52	13,72	12° M	
14	81	Beaurepaire Remi	M	1986	MH	1h22'54	12°/52	13,46	13° M	
15	50	MOREAU JULIEN	M	1985	MH	1h23'34	13°/52	13,35	14° M	

Classement individuel

MAIRIE DE POINTE-NOIRE

